

Système de lutte antiparasitaire pour les espèces de fruits à noyau en mai

Автор(и): Растителна защита
Дата: 26.05.2021 Брой: 5/2021



Stade phénologique de développement – Croissance des fruits

Maladie – Maladie des trous de balle (criblure) gen. *Stigmina*, *Pseudomonas*, *Xanthomonas*

Dégâts

Les symptômes de la maladie sur les fruits du cerisier doux et du griottier apparaissent sous forme de taches sombres qui, durant la maturation, se creusent et dans la plupart des cas adhèrent au noyau. Sur les fruits de

l'abricotier et du pêcher, les taches se présentent comme des plages croûteuses, petites à plus grandes, de couleur brun-rougeâtre.

Lutte

Les précipitations attendues au début et durant la troisième décennie de mai pourraient déclencher une vague d'infection significative (la dissémination et la germination des spores se fait par la pluie), il est donc nécessaire d'effectuer des pulvérisations préventives tous les sept jours avec l'un des produits phytopharmaceutiques homologués.

Maladie – Pourriture brune précoce / Flétrissement des fleurs *Monilinia laxa*

Dégâts

Les symptômes de la maladie sur les jeunes fruits noués s'observent sous forme de pourriture brune localisée, qui affecte progressivement le fruit entier. Les parties végétales endommagées ne tombent pas mais restent sur l'arbre jusqu'au printemps suivant.

Lutte

Les traitements de végétation sont effectués lorsque les conditions d'infection sont présentes, en utilisant des produits phytopharmaceutiques homologués à des intervalles de 8–10 jours, tout en respectant scrupuleusement les délais avant récolte des fongicides appliqués et l'époque de récolte des fruits.

Maladie – Cylindrosporiose (taches des feuilles) du cerisier doux et du griottier *Blumeriella jappii*

Dégâts

Sur la face supérieure des feuilles, les symptômes apparaissent sous forme de nombreuses petites taches pourprées, qui se transforment ensuite en taches nécrotiques. Par temps humide, des pustules blanchâtres se forment sur la face inférieure des feuilles atteintes. En cas de forte infestation, les feuilles jaunissent et tombent.

Lutte

Dans des conditions climatiques favorables (pluie et temps chaud) durant le mois de mai, la cylindrosporiose peut se propager massivement. Dans les vergers où l'infection est avérée, les pulvérisations avec des produits

phytopharmaceutiques autorisés doivent être poursuivies afin de limiter la propagation de la maladie, tout en surveillant l'effet rémanent du fongicide utilisé.

Maladie – Oïdium du pêcher *Sphaerotheca pannosa*

Dégâts

L'agent pathogène provoque des taches de forme irrégulière sur les feuilles, et un feutrage blanc dense apparaît sur la face inférieure du limbe. Sur les rameaux, le feutrage mycélien provoque leur déformation et les rameaux atteints se tordent. La maladie attaque également les fruits verts, formant sur eux un feutrage blanc à brun.

Lutte

L'agent pathogène se développe aussi bien par temps humide que sec, mais des pluies fréquentes et abondantes suppriment significativement le développement de la maladie. Les traitements de végétation sont effectués dès la détection des premières taches, à des intervalles de 10–12 jours jusqu'au grossissement des fruits, en utilisant des produits phytopharmaceutiques autorisés.

Ravageurs

Ravageur – Mouche de la cerise *Rhagoletis cerasi*

Dégâts

La mouche est active de jour à des températures supérieures à 18°C. Elle pond ses œufs dans les fruits qui ont commencé à mûrir. Les dégâts sont causés par la larve, qui se nourrit de la partie charnue du fruit. Les fruits endommagés noircissent, pourrissent et se creusent au niveau de la lésion.

Lutte

La lutte chimique contre la mouche de la cerise est dirigée contre les adultes avant la ponte, environ 10–12 jours après le début du vol. Il convient d'utiliser des produits phytopharmaceutiques homologués avec un délai avant récolte court, en accord avec les dates de récolte.

Ravageur – Tordeuse des prunes *Laspeyresia funebrana* = *Grapholita (Aspila) funebrana*

Dégâts

Les papillons volent tôt le matin, et les femelles pondent leurs œufs principalement sur les jeunes fruits. Après l'éclosion, la jeune larve pénètre immédiatement dans le fruit à côté de l'endroit où l'œuf a été pondu. Elle se nourrit de la partie charnue, creusant des galeries dirigées vers le pédoncule. Les fruits endommagés cessent de croître, prennent une teinte violette et après un certain temps tombent avec les larves.

Lutte

Le traitement chimique est effectué contre les adultes avant la ponte avec des régulateurs de croissance d'insectes (inhibiteurs de la synthèse de la chitine) à un seuil de nuisibilité économique de 2–3 papillons/piège/semaine, et contre les larves au moment de l'éclosion et de la pénétration (environ 2–3 semaines après l'émergence des papillons), avec des insecticides de contact à un seuil de nuisibilité économique de 1–1,5% de perforations fraîches.

Ravageur – Tordeuse orientale du pêcher *Grapholitha molesta*

Dégâts

La période de vol et de ponte de la première génération se poursuit jusqu'à fin mai. Les larves écloses pénètrent principalement dans les jeunes pousses par le bourgeon terminal et se nourrissent du tissu vert non lignifié. Les pousses endommagées flétrissent, se dessèchent, et on observe une gommose au niveau de la lésion.

Lutte

La lutte chimique est effectuée en fin de vol des papillons et au début de l'éclosion des larves, en utilisant des insecticides de contact, lors de l'atteinte du seuil de nuisibilité économique de :

- jeunes vergers – 1–1,5% de rameaux infestés ;
- vergers en production – 1,5% de pousses et fruits endommagés.

Ravageur – Teigne du pêcher *Anarsia lineatella*

Dégâts

Durant le mois, les papillons de la première génération du ravageur sont en vol. Les femelles pondent leurs œufs isolément sur les feuilles et les rameaux. Les larves, en plus des rameaux, attaquent également les fruits. Une larve endommage 1–2 rameaux et un fruit.

Lutte

Lors de l'atteinte du seuil de nuisibilité économique de :

- 3% de rameaux et fruits endommagés par les larves, un traitement chimique doit être effectué avec l'un des produits phytopharmaceutiques autorisés.